



**PIECES A FOURNIR POUR  
UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE**

- 1- Un récépissé de dépôt ou déclaration d'association délivré par le Ministre de l'intérieur ;
- 2- Une copie des statuts et règlements intérieurs ;
- 3- Une copie de la Carte Nationale d'Identité ou Carte Consulaire ou Passeport du Président ou Présidente ;
- 4- Une copie des documents administratifs du siège (facture CIE ou SODECI et contrat de bail) ;
- 5- Une copie du plan d'action de l'année en cours ;
- 6- Une copie de l'extrait du Journal Officiel ;
- 7- Une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive ;
- 8- Une copie de la liste des membres fondateurs et membres du bureau exécutif ;

**NB : Validité de l'attestation de reconnaissance : 1 an**

[www.serviceong-sante.ci](http://www.serviceong-sante.ci)  
serviceong\_sante@yahoo.com  
2720338077



MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE LA  
COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union- Discipline- Travail

**PIECES A FOURNIR POUR  
UNE DEMANDE D'AGREMENT**

- 1- Une copie du plan d'action de l'année en cours ;
- 2- Une copie des différents accords de partenariats signés ;
- 3- Une copie du rapport d'activité de l'année passée ;
- 4- Une copie du relevé d'identité bancaire (RIB)
- 5- Une copie de la déclaration fiscale d'existence (DFE)

**NB :** *Validité de l'agrément : 3 ans renouvelable une fois*

[www.serviceong-sante.ci](http://www.serviceong-sante.ci)  
serviceong\_sante@yahoo.com  
2720338077